

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 29 janvier 2024

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Modification budgétaire n° 03 - Exercice 2023 - Communication du courrier du 27 décembre 2023 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales.

Vu sa décision du 11 décembre 2023 par laquelle il a adopté la troisième modification du budget communal de l'exercice 2023;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L3115-1;

Vu le courrier du 27 décembre 2023 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville approuvant la troisième modification du budget communal de l'exercice 2023 comme suit:

SERVICE ORDINAIRE

1. Récapitulation des résultats :

Exercice propre	Recettes	9.389.123,58	Résultats:	30.244,89
	Dépenses	9.358.878,69		
Exercices antérieurs	Recettes	1.385.143,18	Résultats:	1.349.238,82
	Dépenses	35.904,36		
Prélèvements	Recettes	314.966,11	Résultats:	-1.253.379,18
	Dépenses	1.568.345,29		
Global	Recettes	11.089.232,87	Résultats:	126.104,53
	Dépenses	10.963.128,34		

5. Solde des provisions et du fonds de réserve ordinaire après les présentes modifications budgétaires :

Provisions	274.136,80
Fonds de réserve	300.000,00

Vu l'article 4, alinéa 2 du règlement général de la comptabilité communale;
 Considérant qu'il convient de prendre acte du courrier précité;

PREND ACTE

Du courrier du 27 décembre 2023 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville qui

conclut à l'approbation de la troisième modification du budget communal de l'exercice 2023.

PROJET